



PRÉFÈTE DE LA SOMME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 17 août 2020

COVID-19 : EXTENSION DE L'OBLIGATION DE PORT DU MASQUE OPÉRATIONS DE CONTRÔLE RÉALISÉES PAR LES FORCES DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Depuis plusieurs jours, les données épidémiologiques en lien avec la propagation de la Covid-19 se dégradent dans certains départements français. Les indicateurs continuent leur progression et la transmission du virus s'accroît. Selon Santé publique France, la situation sanitaire est de nouveau préoccupante.

Le 11 août 2020, à la suite de la réunion d'un Conseil de défense, le Premier ministre a demandé aux préfets, en concertation avec les élus locaux, d'étendre le plus possible l'obligation du port du masque dans les espaces publics afin de freiner la propagation du virus.

À ce jour, 23 départements ont été placés en seuil modéré ou élevé, dont deux départements de la région des Hauts-de-France.

Dans ce contexte, la préfète de la Somme a pris, le vendredi 14 août 2020, un arrêté étendant l'obligation de port du masque dans certains lieux identifiés comme susceptibles de favoriser la propagation du virus du fait d'une fréquentation importante ou d'une certaine promiscuité :

- les marchés non couverts alimentaires et non-alimentaires ;
- les braderies ;
- les vide-greniers ;
- les fêtes publiques, foraines, communales ou patronales ;
- les animations de rue ;
- les festivals culturels ;
- les bords de la Somme (véloroute de Saint-Valéry-sur-Somme à Ham) ;
- le parc Saint-Pierre d'Amiens.

Le week-end des 15 et 16 août 2020, cet arrêté a fait l'objet de 752 contrôles réalisés par les forces de police et de gendarmerie. A cette occasion, les forces de sécurité intérieure ont procédé aux rappels pédagogiques des gestes indispensables à la protection de la population.

La préfète de la Somme rappelle que ces mesures de protection ont pour objectif prioritaire d'épargner les Sommiens d'une nouvelle recrudescence de l'épidémie de Covid-19 et des conséquences qu'elle engendrerait, y compris pour le personnel soignant dont les efforts sont considérables depuis plusieurs mois.

La préfète de la Somme appelle chaque Sommien à ne pas relâcher ses efforts dans la lutte contre la Covid-19 et salue l'effort collectif dont font preuve tous les acteurs du territoire. Seuls les comportements responsables de chacun permettront de protéger au mieux la santé des habitants.

Service communication et représentation de l'État

Tél : 03 22 97 81 48
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr



PrefectureSomme



@Prefet80

51, Rue de la République
80000 Amiens